



Conditions Générales de Vente

1 - OBJET

En exécution de la convention ou du contrat signé, l'Association Louis Beaulieu s'engage à organiser la prestation de formation telle qu'elle a été préalablement décrite dans la proposition financière. Toute commande de formation implique par conséquent l'acceptation par le commanditaire et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

2 - MODALITES DE DEMANDE DE FORMATION

▶ Elle nécessite dans un premier temps :

- ✓ un échange téléphonique
- ✓ ou une demande sur le site www.alb3.org
- ✓ ou l'envoi d'une demande de formation à l'une des adresses suivantes : secretariat.alb3@gmail.com ou contact.alb3@gmail.com ou par courrier :
Association Louis Beaulieu 2 rue Séverine
54250 Champigneulle

▶ Dans un second temps :

Une proposition financière sous forme de devis est envoyée et si acceptation validée et visée par le directeur de l'Etablissement demandeur (pour les inscriptions via un établissement).

3- ORGANISATION DE LA PRESTATION

Le commanditaire s'engage à mettre à disposition des intervenants, les moyens appropriés pour accomplir leur mission. Dans le cadre d'une prestation de formation, il s'agit notamment d'un lieu spécifiquement prévu pour l'accueil des formations, d'une salle suffisamment spacieuse et équipée de moyens pédagogiques standards et de la possibilité d'accueillir des personnes en situation de handicap.

Si le commanditaire ne dispose pas de ces moyens pédagogiques standards, il devra en faire part à l'Association Louis Beaulieu pour que le formateur concerné prenne ses dispositions.

Les repas et les hébergements des formateurs sont en sus, organisés et prévus par le commanditaire.

4 - NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Dans le cas où l'ALB exigerait des connaissances spécifiques préalables, le commanditaire s'assurera directement auprès des personnes concernées qu'elles possèdent bien les prérequis attendus.

5 - DISPOSITIONS FINANCIERES

- ▶ **En vertu du Code Général des Impôts**, tous nos tarifs sont indiqués en euros nets à payer.

Ces tarifs comprennent la formation et la documentation pédagogique remise à chaque participant.

▶ Les règlements sont effectués aux conditions suivantes :

- ✓ Le paiement comptant doit être effectué par le commanditaire au plus tard, 30 jours à compter de la date de la facture
- ✓ Le règlement est accepté par chèque ou par virement bancaire

6 - FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE TRANSPORT DU FORMATEUR

Les frais de mission du formateur pourraient être pris en charge par le commanditaire qui sera destinataire d'une facturation globale accompagnée des justificatifs de frais demandés.

Cette condition devra être indiquée au préalable dans la proposition financière de l'ALB.

7 - RETARD ET DEFAUT DE PAIEMENT

- ▶ **En cas de retard de paiement**, l'Association Louis Beaulieu se réserve le droit de suspendre ses prestations et de les reprendre sauf avis contraire, dès régularisation de paiement.
- ▶ **Tout défaut de paiement**, même partiel, autorise l'Association Louis Beaulieu à prononcer la résiliation du contrat. La notification de la résiliation pourra se faire par toute voie de droit.

8 - FRAIS DE REPROGRAPHIE _____

Les différents documents diffusés aux stagiaires sont remis par l'intervenant ALB et font partie du coût pédagogique.

9 - PROPRIETE INTELLECTUELLE _____

Dans le cadre d'une formation, tout élément pédagogique émanant de l'Association Louis Beaulieu (documents, fichiers informatiques ou autres portant le logo de l'Association Louis Beaulieu) est la propriété exclusive de l'Association Louis Beaulieu.

Toute reproduction d'un quelconque document émanant de l'Association Louis Beaulieu ne pourra être faite qu'avec l'assentiment écrit de l'Association Louis Beaulieu à moins qu'il n'y soit fait mention dans le contrat signé des deux parties.

10 - CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS _____

A l'initiative de l'Association Louis Beaulieu

► L'ouverture des formations est soumise à un seuil minimum. S'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée. Dans ce cas l'Etablissement demandeur sera informé au plus tard dans un délai de 15 jours ouvrés avant le début de la formation. En cas de paiement déjà effectué, la totalité des sommes versées sera restituée.

► En cas de force majeure (indisponibilité du formateur, intempéries, pandémie...), la session sera reportée ou annulée et dans ce dernier cas, l'établissement sera intégralement remboursé des sommes versées.

A l'initiative du commanditaire,

(sauf cas de force majeure) effectuée par écrit -courrier ou mail- :

- **Demande d'annulation au moins 20 jours ouvrés avant le début de la formation** : l'annulation peut être faite par le commanditaire sans frais.

- **En cas d'absence ou d'abandon de stagiaire en cours de formation**, la somme prévue au devis sera due en totalité dans le cadre d'une formation collective d'établissement.

Les remplacements de stagiaires sont admis à tout moment, sans frais, au plus tard la veille de la formation sur communication écrite auprès de l'Association Louis Beaulieu avec mention des noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient dans ce cas au commanditaire de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs avec ceux définis dans le programme de formation.

- **Quelle que soit la formation**, si le commanditaire ne respecte pas l'engagement sans avoir procédé dans les délais impartis, à une annulation formelle ainsi qu'en cas de participation partielle ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, il sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

11 - REPORT ET CHANGEMENT DE DATES _____

Le calendrier et les dates sont fixés d'un commun accord entre l'établissement demandeur et l'Association Louis Beaulieu et arrêtés de façon ferme.

Tout changement et report de date (s) à l'initiative de l'établissement demandeur, effectué à l'issue du contrat signé, devra faire l'objet d'une demande écrite et transmise à l'Association Louis Beaulieu quinze jours au plus tard avant le début de la formation.

12 - ETHIQUE _____

L'Association Louis Beaulieu s'engage à une discrétion absolue tant vis-à-vis des participants que des collaborateurs du commanditaire.

Mise à jour le 28 juin 2022